



Compte rendu de la réunion du COPIL de Sources en action

(6 avril 2018 à Bourgneuf)

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des phases 1 & 2
- Points d'actualités (calendrier)
- Présentation de l'Atlas des poissons du Limousin
- Présentation de la visite terrain de l'après-midi

Liste des personnes présentes et excusées en annexe 1.

1. Introduction :

Jérôme ORVAIN, Président de l'EPTB Vienne, introduit la séance en remerciant la commune de Bourgneuf pour son accueil. L'historique du contrat est rappelé avec le démarrage officiel en juin 2017 et l'évènementiel de signature du 13 décembre 2017 à Eymoutiers. Le dernier COPIL date du 19 septembre 2017. Il avait pour objectif de mettre en route le pilotage du contrat en validant la programmation de la phase 1 (2017). Le présent COPIL a pour but de dresser un bilan des réalisations de la phase 1 et valider la phase 2 et ses modifications par rapport aux engagements contractuels. Il fait suite à une réunion préparatoire (COTECH du 13 mars 2018) durant laquelle la quasi-totalité des maîtres d'ouvrage était présent.

2. Etat d'avancement des phases 1 & 2 :

Seuls les points clés de la présentation sont retranscrits sur le présent compte-rendu. Les échanges avec la salle sont synthétisés. Le diaporama est disponible en annexe 2.

Cédric MALRAISON (EPTB Vienne) rappelle le contexte de la mise en œuvre du programme 2017-2022 et présente, en préambule de l'état d'avancement des phases 1 et 2, les points suivants :

- Une phase de contrat est calée sur une année civile. Par contre, la phase 1 a démarré en juin 2017 et s'est achevée le 31 décembre 2017.

- Concernant l'état d'avancement de la phase 1, la dynamique est lancée et l'ensemble des porteurs de projets sont en ordre de marche (en atteste le tour de table lors de la réunion du COTECH du 13 mars 2018). Il est cependant rappelé qu'une opération programmée dans une des 5 phases du contrat se traduit par une sollicitation financière sur la période dans laquelle elle est inscrite dans le contrat (des demandes de reports sont possibles). Cette sollicitation, lorsqu'elle a été faite et rapportée aux coordonnateurs, se traduit dans le bilan présenté par un montant dit « engagé ». En outre, la réalisation effective de l'opération est réalisable sur les deux années suivant la notification de l'aide financière (règle financière du contrat et des partenaires). C'est pourquoi les actions de la phase 1 (ayant fait l'objet de demandes de subventions entre

juin et décembre 2017) sont encore en cours compte tenu du délai de 2 ans de mise en œuvre. Aussi, le bilan présenté concernant la phase 1 est partiel et ne pourra être affiné qu'en fin d'année. Ce constat est également lié à l'attente des arrêtés préfectoraux de Déclarations d'Intérêt Général par certaines collectivités (CC Creuse Grand Sud – CC Creuse Sud-Ouest). Enfin, en raison de conditions météorologiques particulièrement pluvieuses depuis l'automne 2017, beaucoup d'opérations ont été repoussées à une mise en œuvre au printemps 2018.

- Pour la phase 2, en lien avec la préparation du XXI^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019, il est préconisé de solliciter les aides financières avant juin 2018. Au-delà, un risque d'instruction en 2019 est indiqué. Les montants dits « ajustés » correspondent aux montants précisés (obtention de devis, résultats d'études complémentaires, animation auprès des propriétaires, etc.) et communiqués par les porteurs de projets. Le COPIL doit valider la phase 2 ainsi que les éventuelles modifications (report des montants en phase 3, modifications géographiques des interventions, demandes d'augmentation d'enveloppes, etc.).

- La validation de la nouvelle politique régionale de l'eau Nouvelle-Aquitaine prévue initialement en mars 2018 est reportée à juin 2018. En 2017, pour la phase 1 du contrat, une instruction des opérations éligibles par la Région avait été convenue avec les coordonnateurs de façon transitoire, hors contrat. Pour 2018 et la phase 2, il est conseillé de déposer au fil de l'eau les demandes. Les dossiers déposés pour le moment sont instruits sur la base de la politique de l'eau actuelle. Cependant, plusieurs maîtres d'ouvrage sont dans l'attente d'accords d'attributions pour démarrer sereinement les programmations.

Guillaume RODIER (PNR Millevaches en Limousin) poursuit avec la présentation de l'état d'avancement pour les 8 thématiques d'intervention du contrat en rappelant les éléments prévisionnels techniques et budgétaires pour les 2 phases. Ces éléments sont accessibles dans l'annexe 2.

Le COPIL valide le principe des modifications de la phase 2 essentiellement liées à des reports géographiques (d'une masse d'eau à une autre) tout en respectant les objectifs et enjeux du contrat et le montant contractuel initial. Le détail des opérations concernées ne pouvant être présenté en COPIL pour des raisons pratiques compte tenu de l'ampleur du programme d'actions, il est convenu qu'un tableur sera annexé au présent compte rendu (annexe 3). En outre, en lien avec l'intervention de Claire GAGNEUX de l'agence de l'eau Loire Bretagne, les maîtres d'ouvrage fourniront lors des demandes de subventions, une note récapitulative et argumentée précisant les modifications éventuelles de programmation.

Les maîtres d'ouvrages concernés par les modifications de la phase 2 les plus importantes sont :

- PETR du Pays Monts et Barrages : les reports géographiques d'actions prévues en **phase 2** sont essentiellement liés à la dynamique agricole impulsée par les réunions d'informations organisées par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne à destination des agriculteurs du secteur ciblé prioritairement en phase 1. Aussi, le PETR du Pays Monts et Barrages propose de mettre en place des actions suites à la dynamique impulsée sur ce territoire en reportant des montants réservés initialement sur d'autres masses et pour lesquelles les actions n'ont pas démarré. Ces masses d'eau seront cependant traitées dans une phase ultérieure.

- CC Vézère Monédières Millesources : des reports géographiques pour la **phase 1** sont liés à des exploitants agricoles de la masse d'eau Vienne (FRGR0356) qui se sont désistés et en parallèle à des sollicitations sur la masse d'eau du Menoueix (la technologie des pointes filtrantes, plus onéreuses, est envisagée pour plusieurs bénéficiaires).

- CEN du Limousin : le report du budget d'acquisition de zones humides de la phase 1 sur la phase 2 (30 000 €) pour l'acquisition des sources de la Vienne (55 ha dont 33 en zones humides) a engendré des reports géographiques de travaux de restauration sur ces nouveaux secteurs en gestion foncière. Erwan HENNEQUIN du CEN Limousin indique notamment que ce projet va faciliter l'installation d'un jeune agriculteur. Egalement, en lien avec l'effacement du plan d'eau de Peyrelevade et la mise en œuvre du plan de gestion associé (validé fin 2017), des travaux supplémentaires (report géographiques) sont sollicités

pour améliorer les fonctionnalités hydrologiques de la tourbière en amont de l'actuel plan d'eau (bouchage de drains). Enfin, des reports de la phase 2 vers la phase 3 permettront de répondre à de nouveaux projets fonciers.

Le bilan global de la phase 1 rend compte d'un montant engagé correspondant à 66% du montant prévisionnel (1 709 141 € sur 2 571 646 €). Ce différentiel est essentiellement dû aux reports :

- du projet d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade de la phase 1 sur la phase 2 à hauteur de 350 000 €, et pour lequel une augmentation de montant est sollicité à hauteur de 400 000 € en lien avec les résultats de l'étude avant-projet définitif (Commune de Peyrelevade en AMO PNR ML),
- du projet d'effacement du plan d'eau du Haut-Tronchet (AMO PNR ML) actuellement administrativement bloqué. 80 000 € de la phase ont été reportés en phase 2,
- du forfait d'acquisition de zones humides par le CEN Limousin reporté de la phase 1 à la phase 2 à hauteur de 30 000 € (présenté ci-dessus).

Le bilan général de la phase 2, tenant compte des montants prévisionnels ajustés, fait état d'une augmentation de 20 % du montant global par rapport au montant prévisionnel initial (de 2 418 347 € à 2 910 051 €). Cette augmentation est essentiellement liée au report des actions exposées ci-dessus et prévues en phase 1.

***NOTA :** Lors du COTECH du 13 mars 2017, préparatoire au COPIL, il avait été fait mention de problèmes d'instruction par l'Agence de l'eau des dossiers de subventions de la LPO et de la FDPPMA 87. Il apparaît après vérification des maitres d'ouvrages concernés que ces dossiers sont conformes.*

Questions et discussions :

En lien avec la demande de Florent IRIBARNE (CD 23) qui souhaitait des compléments sur la priorisation des interventions des chambres d'agricultures sur la mise en œuvre des Diagnostic Individuels d'Exploitations, la carte des zonages prioritaires et des phasages est rappelée en annexe 4.

Guy LABAYE (chambre d'agriculture de la Creuse) précise que cette priorisation a été présentée en commission agricole du programme « Sources en action » et qu'elle a été établie en suivant une logique d'animation.

3. Point d'actualités et calendriers :

- Le dépôt des sollicitations financières auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne est préconisé, dans la mesure du possible, avant juin 2018.
- Un COPIL sera programmé en fin d'année 2018 afin de présenter un bilan plus avancé de la phase 1 et l'état d'avancement de la phase 2. La mise à jour des informations du contrat sera désormais opérée via l'outil OSCTMA. Cette collecte permettra par ailleurs la publication du premier « Recueil des réalisations 2017 » (outil de communication mis en place par l'EPTB Vienne depuis 2011).
- Comme cela avait été initié lors du 1^{er} contrat, une journée d'échanges techniques sera organisée en fin d'été 2018. Pour l'heure, il est envisagé une formation autour du thème de la ripisylve, pédologie et plantation, avec l'ONF (Laurent BOURRET) à la confluence du ruisseau de Caux et de la Vienne – en partenariat avec la FDPPMA 87 qui y réalise des travaux complémentaires à ceux de l'ONF. Une visite des travaux de mise aux normes du plan d'eau des Goursolles pourrait également être envisagée. Les maitres d'ouvrage peuvent présenter leurs besoins aux coordonnateurs pour identifier d'autres thématiques à aborder.
- Organisation des commissions thématiques :
 - Fin avril concernant la communication (filmographies prévisionnelles de Télé Millevaches, lettre d'infos de l'EPTB Vienne, ...).

- Fin avril au sujet des suivis du contrat, notamment piscicoles pour définir le plan d'échantillonnage global et complémentaires aux suivis 2018 et antérieurs (IAM, bactériologiques, ...).
- Une commission agricole sera organisée pour la validation des Diagnostics Individuels d'Exploitations (DIE) conduisant à des « Accompagnements individuels ». En effet, les projets d'exploitations devront être validés afin de vérifier leur conformité avec les objectifs du CTMA.
- Dans le courant de l'été, la commission scientifique « Sources en action » sera proposée afin de permettre l'articulation de projets scientifiques en cours ou en projet sur ce territoire (Etude hydrologique du bassin par l'EPTB Vienne et le BRGM – l'étude physico-chimiques du BV sur des molécules non-suivies pour l'heure (GRESE de l'université de Limoges,...) avec les opérations du contrat territorial.

4. Présentation de l'Atlas des Poissons du Limousin :

Sébastien VERSANNE-JANODET (Maison de l'eau et de la Pêche de la Corrèze) présente l'Atlas des Poissons du Limousin. Ce document de référence est le fruit d'un travail de recherches bibliographiques et d'analyse de nombreuses données, initié en 2015 et qui a fait l'objet de financements de l'agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze. Il est issu d'un travail partenarial entre la MEP de la Corrèze, les FDPPMA 19, 87 et 23 et l'Agence Française de la Biodiversité.

Concernant une des conclusions faisant état d'une « banalisation » des milieux aquatiques en lien avec la prédominance d'espèces moins fragiles aux différentes perturbations (températures, pollutions, qualité des habitats, etc.), Jérôme ROGER de la LPO indique que le constat est similaire pour les oiseaux.

Erwan HENNEQUIN (CEN Limousin) s'interroge sur la possibilité de mettre à contribution les pêcheurs afin d'améliorer le nombre de données disponibles et compare le faible nombre de données disponibles sur les poissons en comparaison d'autres espèces telles que les oiseaux.

Sébastien VERSANNE-JANODET précise que les données ponctuelles d'observations par les pêcheurs peuvent apporter une information qualitative sur les espèces présentes (avec les limites liées à la pratique de la pêche, le profil du pêcheur et la technique utilisée) mais n'apportera pas un niveau de connaissances comparable aux pêches scientifiques.

Concernant les limites exposées quant à l'utilisation de l'indice poisson rivière (IPR) sur des milieux aquatiques très différents, Claire GAGNEUX (agence de l'eau Loire Bretagne) précise que les dialogues mis en place avec les experts locaux, par territoire, sont importants afin d'obtenir une expertise des résultats et améliorer la fiabilité de la qualification de l'état des masses d'eau.

Gilles GIBAUD (laboratoire GRESE de l'université des sciences de Limoges) indique également que certaines méthodes sont utilisées à mauvais escient. En effet, certaines méthodes ont été étudiées et proposées dans le cadre de besoins ou typologies de milieux spécifiques mais sont au final utilisées à plus large échelle sans prendre en compte les limites existantes.

5. Conclusions de la réunion du COPIL

Jérôme ORVAIN conclue la réunion en remerciant les participants et en soulignant la qualité des échanges et des présentations. Il indique que le COPIL se réunira désormais en fin d'année 2018.

En outre, il rappelle que l'organisation et les opérations mises en place dans le cadre du programme « Sources en action » permettent de viser l'amélioration de la qualité générale du territoire avec une vision durable de la gestion des cours d'eau. En effet, il est important de prendre en considération que ces actions permettent la mise en œuvre d'une dynamique autour des activités liées à l'eau et le maintien notamment d'une agriculture durable.

Enfin, les retours d'expériences acquis grâce à la mise en place du 1^{er} contrat 2011-2015 doivent permettre de gagner en efficacité dans le cadre de ce second contrat. Il est également important de viser la mobilisation et l'utilisation des enveloppes prévues.

6. Visite de terrain de l'après-midi

La visite est proposée par Peggy Chevilley, CC Creuse Sud Ouest, au bord du Thaurion en contexte péri-urbain. Lors du premier contrat 2011-2015, une étude continuité écologique avait été menée sur 4 seuils en propriété de l'AAPPMA de Bourgneuf concluant à l'absence d'impact pour le transit biologique et sédimentaire. Cependant, chaque ancrage en berge a créé une importante encoche d'érosion à l'origine de départ de sédiment fin sur un secteur à fort enjeux puisque le tronçon accueille *Unio crassus* et *Margaritifera margaritifera*, deux mollusques protégés. En parallèle, la ripisylve éparsée est composée notamment de chênes centenaires au port penché. Les arbres tombent les uns après les autres au cours des années amplifiant l'érosion de berge. Des travaux de restauration de la ripisylve et des berges sont programmés dans le cadre de « Sources en action ».



Le programme « Sources en action » est financé par :



Annexe 1 : liste des personnes présentes et excusées

Liste des personnes présentes :

- AYELLO Jasmine : Syndicat des étangs corréziens
- AYELLO André : Syndicat des étangs corréziens
- BOURRET Laurent : ONF
- BREDIER Pascal : AAPPMA La Rigole du Diable (Royère de Vassivière)
- CHARLAT Stéphanie : FDAAPPMA de la Haute-Vienne
- CHEVILLEY Peggy : Communauté de communes CIATE Bourgneuf-Royère de Vassivière
- COMBY Amandine : Maison de l'eau et de la Pêche de la Corrèze
- DEPALLE Patrick : AFB Creuse
- GAGNEUX Claire : Agence de l'eau Loire Bretagne
- GALBRUN Franck : Télé Millevaches
- GUIBAUD Gilles : GRESE université de Limoges
- HENNEQUIN Erwan : CEN Limousin
- IRRIBARNE Florent : Conseil Départemental de la Creuse
- JOUILLAT Thomas : CEN Limousin
- LABAYE Guy : Chambre d'Agriculture de la Creuse
- LARMANDE Pascale : Fédération des CEN
- LAURENT Anthony : PETR Monts et Barrages
- LECOMPTE Claire : Conseil Départemental de la Hte-Vienne
- LHERITIER Nicolas : CEN Limousin
- MARGOUT Georges : AAPPMA La Pelaude
- MOREAU Clémence : Syndicat d'Aménagement de la Vienne (SABV)
- MORLON Jacques : AAPPMA La Maulde
- Matabon Leslie : CC Creuse Grand Sud
- MALRAISON Cédric : EPTB Vienne
- ORVAIN Jérôme : ETPB Vienne (Président)
- PAGET Christelle : CPIE de la Corrèze
- PARDOUX Pierre-Henry : FDAPPMA 23
- Peltier Anne : DDT 87
- RODIER Guillaume : PNR Millevaches en Limousin
- ROGER Jérôme : SEPOL
- SIMONEAU Dominique : CC Creuse Grand Sud (Vice-Présidente)
- SURRE Pierre : CC V2M
- TATAI Arnaud : CIVAM Limousin
- VERSANNE-JANODET Sébastien : MEP 19
- VEYSSIERE Karine : Conseil Départemental de la Corrèze

Personnes excusées :

- ANDRE Samuel : Agence de l'eau Loire Bretagne
- AUDOIN André : AAPPMA Saint-Léonard-de-Noblat
- BORREL Didier : DDT 87
- CHABRILLANGES Patrick : FDPPMA 19 (Président)
- CONNAN Philippe : PNR de Millevaches en Limousin (Président)
- COUTAUD Pierre : Mairie de Peyrelevade
- DELAMOUR Sandrine : CC V2M
- DOM olivier : Limoges Métropole
- DUMEE Laurent : AFB 19
- FUENTES Yohann : Région Nouvelle Aquitaine
- GOUIFFES Patrick : Agence de l'eau Loire Bretagne
- GOVAL Laurent : DDT23
- HETSCH Emmanuelle : Chambre d'agriculture de la Hte Vienne
- JEMIN Julien : GMHL
- LACOUTURE Laurence : DREAL Nouvelle Aquitaine
- LEBLOIS Jean-Claude : Conseil Départemental 87
- LEDOUEINEIX Nicolas : AAPPMA la Combade
- LORiot Stéphane : EPTB Vienne (Directeur)
- PETITJEAN Stéphane : FDPPMA 19

Annexe 2 : Diaporamas présentés

Cf. diaporamas joints

Annexe 3 : Tableau de synthèse des modifications

Opérations annulées		
Étiquettes de lignes	Montant total prévisionnel	Montant engagé ou ajusté
FRGR0356		
PETR Pays Monts et Barrages		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	4000	0
TTE_ME		
PETR Pays Monts et Barrages		
<i>Information, sensibilisation et communication</i>	1000	0
Total général	5000	0
Opérations reportées de Phase 1 sur Phase 2		
Étiquettes de lignes	Montant total prévisionnel	Montant engagé ou ajusté
FRGR0356	375000	475000
Phase 1		
PETR Pays Monts et Barrages		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	5000	0
Peyrelevade		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	350000	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	0	5000
Peyrelevade		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	0	430000
PNR Millevaches en Limousin		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	2000	4000
<i>Restauration et entretien des cours d'eau</i>	18000	36000
FRGR0357b	5000	5000
Phase 1		
PETR Pays Monts et Barrages		
<i>Restauration et entretien des cours d'eau</i>	5000	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
<i>Restauration et entretien des cours d'eau</i>	0	5000
FRGR1142	210000	209439,84
Phase 1		
CC Vézère Monédières Millesources		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	20000	4440
PNR Millevaches en Limousin		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	190000	110041,84
Phase 2	0	94958
CC Vézère Monédières Millesources		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	0	15000
PNR Millevaches en Limousin		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	0	79958
FRGR1284	2000	0
Phase 1		
PNR Millevaches en Limousin		
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	2000	0

FRGR1306	20000	0
Phase 1		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	2000	0
PNR Millevaches en Limousin		
<i>Restauration et entretien des cours d'eau</i>	18000	0
FRGR1632	25000	11235
Phase 1		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	25000	11235
FRGR1650	2500	0
Phase 1		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	2500	0
TTE_ME	86821,2	94771
Phase 1		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	30000	0
Télé Millevaches		
<i>Information, sensibilisation et communication</i>	7848,6	0
Phase 2		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	30000	67950
Télé Millevaches		
<i>Information, sensibilisation et communication</i>	18972,6	26821
Total général	726321,2	795445,84
Opérations reportées de Phase 2 sur Phase 3		
Étiquettes de lignes	Montant total prévisionnel	Montant engagé ou ajusté
FRGR0371b	2000	4978
Phase 2		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	2000	4978
FRGR1098	4000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	4000	0
FRGR1142	4000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	4000	0
FRGR1270	10000	17012
Phase 2		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	10000	17012
FRGR1400	13000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
<i>Gestion et préservation des zones humides</i>	13000	0
FRGR1632	18000	0

Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	18000	0
FRGR1650	2600	2500
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	2600	2500
FRGR1666	12000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	12000	0
TTE_ME	5000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Information, sensibilisation et communication	5000	0
Total général	70600	24490
Opérations reportées géographiquement (phase 1 et Phase 2)		
Étiquettes de lignes	Montant total prévisionnel	Montant engagé ou ajusté
FRGL157	0	9200
Phase 1		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	0	2200
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	0	7000
FRGR0356	14200	0
Phase 1		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	2100	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	12100	0
FRGR0357a	3500	5600
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	3500	5600
FRGR0357b	0	24000
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	0	24000
FRGR0370	2400	2100
Phase 1		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	0	2100
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restauration et entretien des cours d'eau	2400	0
FRGR0371b	0	4800
Phase 2		

PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	0	4800
FRGR0373	0	28000
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	0	28000
FRGR1064	18600	42439,38
Phase 1		
CC Vézère Monédières Millesources		
Restoration et entretien des cours d'eau	18600	42439,38
FRGR1076	1100	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	1100	0
FRGR1142	9200	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	9200	0
FRGR1245	47850	54838
Phase 1		
CCHCC		
Restoration et entretien des cours d'eau	23850	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	24000	54838
FRGR1284	4600	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	4600	0
FRGR1400	6000	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	6000	0
FRGR1520	2000	4578
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	2000	4578
FRGR1528	14200	0
Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	14200	0
FRGR1632	2000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	2000	0
FRGR1650	37200	17600
Phase 1		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	11200	9000

Phase 2		
PETR Pays Monts et Barrages		
Restoration et entretien des cours d'eau	26000	8600
FRGR1666	1000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	1000	0
FRGR1672	8000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	8000	0
FRGR2235	25000	0
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	25000	0
Total général	196850	193155
Nouvelle opération		
Étiquettes de lignes	Montant total prévisionnel	Montant engagé ou ajusté
FRGR1390	0	23202
Phase 2		
CEN Limousin		
Gestion et préservation des zones humides	0	23202
Total général	0	23202

Carte de répartition des actions CDA 2017-2021 par département et par année de mise en œuvre.

phasage de l'animation CDA (87, 23)

Légende

- Départements
- Perimètre CTVA 2017-2021
- lv prioritaire-priorités
- année 1 et 2
- année 3 et 4
- année 4 et 5

Carte illustrant la répartition des actions CDA 2017-2021 par département (87, 23) et par année de mise en œuvre (1 et 2, 3 et 4, 4 et 5). La carte est divisée en zones colorées et numérotées, correspondant aux actions CDA. Les zones sont colorées en fonction de l'année de mise en œuvre : rouge pour l'année 1 et 2, orange pour l'année 3 et 4, et vert pour l'année 4 et 5. Les zones sont également numérotées par département (87, 23) et par année de mise en œuvre.